

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de l		permis		Date d'inspection		
Lise LeBlanc	2012206				Le 24 septembre 2021		
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone				
Garderie chez Lise			(506) 382-6			6845	
Adresse							
23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Maryse Léger			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			plement Date limite p être conform		•	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Les procédures relatives à la phase de rétablissement de l'inspection.	la pandén	nie c	le Covid	l-19 on	it été respe	ctées lors de	
Durant l'inspection, l'Inspectrice a observé la période de ju	eu libre, l'h	eure	e de la le	ecture	et l'heure d	e la collation.	
Le ratio est conforme au moment de l'inspection.							
original signé par Maryse Léger Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	Le 16 juin 2021 Date					
original signé par Lise LeBlanc Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Da	ate	L	e 16 ju	in 2021		